	<p align="center">Commission Contrôle des compétitions</p> <p align="center">PRINCIPES DE DECISION QUANT A LA VALIDATION DES DEMANDES D'AUTORISATION DE COMPETITIONS PRIVEES</p>	<p>Auteur(s) : Christophe Freslon Destinataires : Organismes de compétitions Adoption CA : 10.05.2020 Entrée en vigueur : 10.05.2020 Validité : permanente</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ce document a pour mission de préciser les règles que la Ligue Grand-Est de Badminton appliquera quant à la validation des dates de tournoi dans le cas où plusieurs organisateurs se positionneraient sur une même date.

CHEVAUCHEMENT D'UNE COMPETITION PRIVEE AVEC UNE COMPETITION FEDERALE REGIONALE


Comme principe de base, la Ligue refusera toute compétition proposée sur une date à laquelle une compétition **fédérale** régionale serait organisée. **A titre dérogatoire et pour une liste de compétitions fédérales régionales laissée à sa propre discrétion, la Ligue pourra accepter le chevauchement d'une compétition privée avec sa propre compétition à condition de respecter des conditions restrictives de public visée par cette compétition privée que la Ligue émettrait.** Enfin, toute demande d'autorisation créée moins de 60 jours avant la date de l'évènement sera automatiquement rejetée.

CHEVAUCHEMENT DE PLUSIEURS COMPETITIONS PRIVEES

En revanche, la Ligue pourra accepter **le chevauchement de plusieurs** compétitions privées sur les mêmes dates et ciblant le même public sur son territoire, à condition que ces compétitions soient distantes :

- D'au moins 100 kms pour toute compétition Senior de classement R maximum
- D'au moins **150** kms pour toute compétition Senior de classement N maximum
- D'au moins 100 kms pour toute compétition Vétéran

En cas de chevauchement de deux compétitions privées ne respectant pas les critères de distances géographiques précédemment mentionnés, les clubs seront contactés afin de trouver un terrain d'entente, pouvant déboucher sur l'acceptation de partager ces dates.

	Commission Contrôle des compétitions PRINCIPES DE DECISION QUANT A LA VALIDATION DES DEMANDES D'AUTORISATION DE COMPETITIONS PRIVEES	Auteur(s) : Christophe Freslon Destinataires : Organismes de compétitions Adoption CA : 10.05.2020 Entrée en vigueur : 10.05.2020 Validité : permanente
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En cas de désaccord, la Ligue appliquera dans l'ordre les critères suivants afin d'autoriser une compétition au détriment d'une ou plusieurs autres :


1) Les tournois disposant d'une visibilité accrue par, à titre d'exemple, l'obtention d'un label, l'intégration d'un circuit national, européen ou international, seront prioritaires afin de promouvoir l'image du badminton.

2) L'antériorité de la compétition à condition que cette dernière ait été préinscrite au calendrier de la Ligue au plus tard 6 mois avant la date de la compétition soit par l'intermédiaire d'un mail envoyé au secrétariat sportif de la Ligue, soit par réponse aux mails biannuels de la Ligue demandant aux clubs de renseigner leur(s) date de tournoi(s) à venir.

Par antériorité, il faut comprendre : une compétition se déroulant depuis 30 ans à la même date, sera prioritaire sur une compétition nouvellement créée. La date se calcule par rapport à un référentiel mensuel (par exemple, le 3^{ème} week-end de Mai). A titre de clarification, un samedi 30 et un dimanche 1^{er} comptent comme le dernier week-end du mois précédent tandis que le samedi 1^{er} et dimanche 2 compte comme le 1^{er} week-end du mois.

3) Le nombre de compétition ciblant un même public déjà organisé au cours de la même saison : un club organisant une compétition adulte pour la première fois de la saison sera prioritaire sur un club en ayant déjà organisée une. Par public, on entend public adulte, public jeune, public vétérans. Un club ne pourra organiser plus de deux compétitions ciblant le même public au cours de la saison (hors Promobad).

4) L'ancienneté de la demande dans Pooona : une compétition dont la demande d'autorisation aura été créée dans Pooona à J-180 de la date de début de compétition sera prioritaire sur une compétition dont la demande aura été créée dans Pooona à J-100.

	<p align="center">Commission Contrôle des compétitions</p> <p align="center">PRINCIPES DE DECISION QUANT A LA VALIDATION DES DEMANDES D'AUTORISATION DE COMPETITIONS PRIVEES</p>	<p>Auteur(s) : Christophe Freslon Destinataires : Organismes de compétitions Adoption CA : 10.05.2020 Entrée en vigueur :10.05.2020 Validité : permanente</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5) Le nombre d'arbitres actifs à la fin de la saison précédentes : l'organisateur dont le club aura eu le plus d'arbitres actifs sera prioritaire.

6) En dernier lieu, un vote du CA de la Ligue Grand-Est de Badminton sera organisé.

Le rejet d'une demande d'autorisation de tournoi pourra être justifiée sur demande auprès du secrétariat sportif à l'adresse : valerie.sabigno@lgebad.com